II CONCLUSION ET AVIS motivé De la COMMISSAIRE ENQUÊTRICE de l'enquête publique du jeudi 15 juillet au 13 août 2021 concernant la première phase de réalisation du futur parc des Aygalades à MARSEILLE

Arrêté N° E21000064/13. Décision T.A 10/6/2021 Dossier 65-2020 AE

1. CONCLUSION

Compte-tenu,

e tib

- Du déroulement de l'enquête :

L'enquête unique qui m'a été confiée consistait à informer le public et recueillir ses observations sur le projet d'aménagement du secteur de Bougainville à Marseille de la première phase de réalisation du parc des AYGALADES situé au sud du Vallon des Aygalades. La surface est d'environ 5 hectares, dont 4 hectares relèvent d'une première étape d'un grand projet de renaturation du fleuve ruisseau les Aygalades, actuellement canalisé, sur un ancien site industriel fortement dégradé, pollué. L'hectare restant est prévu en logement social, location ou aide à la propriété avec bureaux.

L'enquête fut réalisée du 15 juillet 2021 au 13 août 2021.

Je fus présente et prête à recevoir le public selon les dates définies dans le calendrier d'enquête :

Jeudi 15 juillet 2021 matin, 9h-11h45

Lundi 19 juillet 2021après-midi, 13h30-16h30

Lundi 26 juillet 2021 après-midi, 13h30-16h30

Jeudi 5 août 2021 matin, 9h-11h45

Vendredi 13 août 2021 après-midi, 13h30-16h30.

Le public a disposé du dossier complet en mairie annexe de Marseille, Délégation Générale de l'Urbanisme de l'aménagement et de l'habitat, 40 rue Fauchier 13003 Marseille, siège de l'enquête, pendant les jours ouvrables et aux heures d'ouverture des bureaux, soit 9h-11h45 et 13h30-16h30.

Il pouvait aussi le consulter sur le site de la préfecture des bouches du Rhône. http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr

La publicité de l'enquête a été effectuée réglementairement par voie de presse, par affichage dans les mairies concernées : Hôtel de Ville, Mairie du Secteur 1 du Secteur 2 , du Secteur 3 et Mairie du Secteur 8) et lieux appropriés. (Voir procès-verbal de constat effectué par EUROMÉDITERRANÉE annexe 7). Le public a ainsi été correctement informé sur l'enquête, son déroulement et les permanences de l'enquête.

Au terme de l'enquête il n'y a eu aucune observation du publique, ni orale, ni écrite sur les registres ou sur l'adresse mel instauré pour l'occasion par la préfecture des Bouches du Rhône, pref-ep-parc-bougainville@bouches-du-rhone.gouv.fr..

- Du dossier,

Il apparait que le défi est de taille. Il suscite l'espoir et un grand intérêt, de part l'antériorité du projet (2007), des études techniques effectuées, des procédures, enquêtes et concertations publiques organisées préalablement par le maître d'ouvrage. Le parc constituera une zone tampon essentielle et nécessaire dans cette atmosphère urbaine dense, entre le métro Bougainville, les Docks Libres, la Cité Bellevue, les Crottes et le quartier d'Arenc.

À défaut de participants à l'enquête, eu égard à la lecture complexe du dossier, à la compréhension des enjeux, il est entendu que la conception de ce futur parc doit tenir compte de nombreuses contraintes du site. Celles-ci sont bien exposées dans l'étude d'impact et ses compléments dont les principales sont :

-deux infrastructures structurantes, qui sont la voie inamovible aérienne bétonnée du métro et le ruisseau canalisé, encadrés par deux boulevards très fréquentés, dont une avec toboggan,

- la renaturation d'un fleuve côtier canalisé voire busé,
- redonner des capacités d'infiltration du sol et améliorer le coefficient d'infiltration, afin de limiter les inondations,
 - l'état dégradé et pollué du sol par des années d'occupation et d'utilisation ,
- de la pollution atmosphérique ambiante (Traffic routier intense) et du bruit concomitant,

-des techniques appropriées durant les travaux de démolition, construction, restauration pour éviter pollution atmosphérique (particule fine mais aussi gaz), terrienne et aquifère (infiltration) et inondation,

-un chantier où le développement durable est envisagé au mieux, notamment pour réutiliser les matériaux, in situ,

- un chantier qui doit suivre les saisons,
- l'attente des riverains,
- sa position géographique dans la ville qui amène à un respect des différents plans accumulé sur ce territoire, PPRI, SDAGE, PLUI, contrat de baie,
- l'implication des pouvoirs publics par la suite, en termes d'entretien des ouvrages, d'accès aux services, de risque d'inondation et de sécurité du public.

De fait, je constate que ce secteur Bougainville n'est qu'une étape dans la réalisation du parc dans sa totalité mais aussi dans le projet Euromed2. Une étape importante pour tous les collaborateurs (Maitre d'ouvrage, riverains, associations, ville de Marseille) pour la mise en place des rouages de la vie du quartier. Première étape qui se fera en deux

temps, pour la livraison du parc : -1, côté métro, -2 côté ruisseau.

La définition urbaine du parc (eau, espace vert, esplanade, jeux, détente, appropriation publique et circulation) est vue dans sa complexité. Il pourra être entrepris avec une gestion sécurisée, pour que les habitants du quartier le fréquentent. (Cheminement entre le métro et les habitations, éclairage, matériaux durable, propreté ...)

Des avis

Le projet dans un premier temps est présenté dans son ensemble et ensuite se focalise sur l'aménagement du parc Bougainville. Cependant l'analyse de certains avis des personnes publiques associées persistent à voir le projet en son entier, Parc des AYGALADES au sein de la ZAC littorale.

Cette attitude vient éventuellement du fait que la réalisation d'Euromed 2, de sa valorisation en écocité, expose une urbanisation dense où peu de végétalisation existe. Le parc se fait attendre, comme le traduit les aménagements provisoires réalisés à la demande et en concertation avec les riverains. Ces avis et particulièrement celui de l'Ae voient principalement le côté strictement technique environnemental sur l'ensemble du projet. Une série d'étude complémentaire est demandée pour mesurer la pollution atmosphérique, du sol, le bruit, l'amélioration des transports... Ces sollicitations rassurent quant au sérieux porté sur ce projet de grande envergure. Ces études sont nécessaires. Le maître d'ouvrage a déjà répondu à certaine demande en vue du plan guide 2023 sur l'air et la santé et les déplacements, avec en complément un extrait de l'étude urbaine ensemblière sur la frange sud de l'extension Euromed, boulevard de Lesseps. D'autres sont programmés comme celle pour le bruit. L'EPA Euromediterranée a conscience que grâce à ces études, la santé des riverains s'améliore, en prenant par la suite les dispositions pour limiter la pollution. Jusqu'à maintenant, le maître d'ouvrage a toujours pris en compte les remarques et propositions et à essayer d'y répondre au mieux.

Je rappellerai, cependant, que l'objet de l'étude, présentement, est le parc Bougainville. Selon l'article 6 de la charte de l'environnement dont relève l'Autorité environnementale : Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

Des entrevues, dialogues et mémoires en réponse

Ainsi je relèverai tout le travail effectué sur la partie sud du parc, soit le parc Bougainville. Il s'est concrétisé, dès 2016, par une concertation préalable très importante efficace et efficiente pour les habitants, service de la ville, associations. Elle a permis de synthétiser les attentes et de les promouvoir pour l'appel d'offre concernant la création du parc. Afin de maintenir l'attente des riverains l'EPA Euromediterranée à réaliser un parc temporaire. Cette démarche relève totalement du développement durable. En plus des préoccupations environnementales, Le maitre d'ouvrage a concerté, et mis dès le début en relation les différents partenaires(dont les services de la ville de Marseille) en vue de la réussite et la pérennité du projet. L'approche faite par Euromediterranée par cette concertation est réelle, même si l'on s'aperçoit que certains riverains se lassent de la longueur de la mise en place du projet.

Après avoir visité les parcs au nord de Marseille avec une personne représentant la ville de Marseille, l'entretien de ceux-ci est non seulement un travail de longue haleine, mais aussi un travail d'équipe où les habitants se sentent soutenus. Cette situation semble positive pour la création du parc Bougainville, puisque le service des parcs et jardins de Marseille travaille déjà avec le maître d'ouvrage. La transition et la transmission se fera en plusieurs années.

Dans le mémoire en réponse il est précisé que le parc sera fermé durant la nuit, et que tout est prévu pour que le personnel puisse travailler correctement.

L'aménagement du parc jouera un rôle d'apaisement pour qu'il soit fréquentable et fréquenté. Il est fabriqué, créé pour qu'il devienne une opportunité de mieux vivre. Ce parc deviendra un espace de respiration du côté nord de la ville, (limitant la pollution, le bruit, et étant pro actif envers la nature, trame verte et bleue, jardins thématiques et jardins partagés) tout en étant très attractif de fait de l'originalité d'un ruisseau renaturé et aménagé, multi-thème, en pleine ville.

Ce parc est un enjeu social et économique. Sa situation urbaine doit assurer une animation pacifique et ouverte à tous et particulièrement aux femmes. Son contexte géographique nécessite des modes de fonctionnement et des cheminements adaptés. Aussi pour qu'il joue son rôle, il faut dès l'ouverture de la première partie du parc BOUGAINVILLE, un potentiel important d'acteurs humains présents : gardiens, personnels d'entretiens, propreté, associatifs.

2. AVIS DE LA COMMISSAIRE ENQUÊTRICE

Au vu des éléments cités dans la conclusion, face aux enjeux du projet et l'investissement du maître d'ouvrage pour y répondre, J'émets :

Un AVIS FAVORABLE

Avec la recommandation suivante.

La sécurité des fonctions urbaines (circulation piétonne, (utilisation familiale des aires aménagées) dans ce parc urbain, doit être prise en compte dès le début avec des personnes en nombre habilités pour l'animation, l'entretien, la propreté, la tranquillité et le respect d'usages citoyens.



Martigues , le 1^{er} septembre 2021

Cécile Pages Commissaire enquêtrice

Les conclusions et l'avis mentionné du commissaire enquêteur sont parties intégrantes du rapport d'enquête publique qui fait l'objet d'une rédaction préalable et distincte.